Instructions destinées aux institutions utilisant des locaux scolaires : DIP, GIAP, OMP, enseignement délégué, associations de cuisines et restaurants scolaires, ludothèques

Financement des sorties scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2023/2024, le mode financement des sorties scolaires (courses d'école et camps) a été modifié.

Les communes continuent d'assurer le financement des sorties scolaires de l'enseignement primaire (ordinaire et intégré).

La participation financière des communes fait l'objet d'une facturation annuelle par le canton en fonction du nombre d'élèves domiciliés sur leur territoire et dont la classe a bénéficié d'une sortie scolaire.

L'enseignant-e ou la Direction d'école n'a plus besoin de faire une demande auprès de la Ville de Genève, la participation demandée aux communes est facturée directement par le canton, qui assure le préfinancement auprès de l'enseignant-e.

Aides financières individuelles

Si la situation financière des parents ou des représentants légaux ne permet pas de couvrir la participation au camp scolaire :

- Une aide financière peut être demandée via le formulaire *« demande de participation financière pour camps ».*
- Le formulaire doit être envoyé au Service de l'enfance (SDEN), à sden@geneve.ch, signé par la Directrice ou le Directeur et muni du tampon de l'établissement scolaire.

Après examen et éventuelle demande de renseignements complémentaires, le SDEN verse une aide de CHF 75.- maximum, quelle que soit la destination du camp.

Communication aux parents

Toute communication adressée aux parents concernant les courses d'école et camps doit mentionner le soutien de la Ville de Genève.